INSCRIPTION ADULTE
ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE 2017 / 2018

☐ 1ère inscription ☐ renouvellement

SOUHAIT D'ACTIVITÉ

Niveau actuel……Créneaux souhaités :……
Groupe (sera déterminé à l'inscription par le professeur) :……

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :…… Prénom : ……
Date et lieu de naissance : …… Sexe : ☐ F ☐ M
Adresse : ……
CP Ville : ……
Tél. domicile : ……..
Tél. portable : ……..
Adresse mail : ……..

FICHE SANITAIRE

Médecin traitant à contacter en cas d'accident ou maladie
Nom : ……
Adresse :……
Téléphone : ……

Allergies
☐ Asthme ☐ Médicamenteuse ☐ Alimentaire ☐ Autres :
Précision de la cause de l'allergie et de la conduite à tenir :……
……

DROIT À L'IMAGE

☐ Je déclare autoriser l'exploitation des photographies, extraits vidéo et audio, conformément à l'article 9 du code civil et dans les conditions suivantes : tous usages à des fins de promotion et de communication de l'école de danse, notamment plaquette de présentation, affiches, promotion et site internet.

☐ Je n'autorise aucune exploitation des photographies, extraits vidéo et audio.

Je soussigné(e) ……, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,…) rendues nécessaire par mon état.

Date : Signature :

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION
Toutes les pièces sont à déposer à la mairie, 4 rue du centre, 35590 Saint-Gilles

- Certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins de 3 mois (obligatoire pour le 1er cours)
- Attestation d'assurance
- Adhésion saison 2017-2018 (tarif annuel, non divisible, non remboursable en cas de désistement en cours d'année) à régler à l'inscription (possibilité d'échelonner) et, au plus tard après les deux cours d'essai de septembre pour les nouveaux inscrits.

Tarifs : ☐ adulte (189 €) + 5€ (location costume pour gala)

Paiement en 3 fois : ☐ oui ☐ non
- o 1er encaissement à l'inscription ou au plus tard après les cours d'essai (nouveaux inscrits)
- o 2e encaissement en octobre
- o 3e encaissement en novembre

Possibilité de régler en espèces, chèques à l'ordre du trésor public, chèques vacances.

Merci de nous indiquer tout changement de situation survenant en cours d'année.